



Conseil d'Etat  
Staatsrat

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

## RÉPONSE AU POSTULAT

**Auteur** Michael Lochmatter-Bringhen (suppl.), Alain Bregy, CSPO, Christian Gasser, SVPO, et German Eyer, AdG/LA

**Objet** **Potentiel d'économies grâce aux LED**

**Date** 08.03.2016

**Numéro** **5.0207** *(en collaboration avec le DEET)*

En raison de leur plus longue durée de vie et de leur faible coût d'entretien, les ampoules LED s'imposent comme étant la forme d'éclairage la plus efficace et la plus économique. Et ceci même si cette technologie a encore un fort potentiel de développement pour parvenir à sa pleine maturité et que l'acquisition de ce type d'ampoules reste encore très onéreuse. Dans un futur proche, il faut en effet encore s'attendre à une sensible amélioration de l'efficacité de cette technologie et les ampoules LED elles-mêmes, avec l'électronique implantée dans leur culot, sont également susceptibles d'être encore améliorées.

Dans la plupart des locaux, un simple remplacement des anciennes lampes ne suffirait d'ailleurs pas. L'installation de ces dernières résulte en effet en grande partie des choix faits par l'électricien qui les a montées, raison pour laquelle elles ne sont souvent pas positionnées de manière optimale ou ne répondent plus aux critères actuels, en ce qui concerne leur taille notamment. Raison pour laquelle d'éventuels changements entraîneraient d'importants frais annexes (réfection des revêtements de plafond, travaux de peinture etc.). Dans des bâtiments plus anciens, le passage à un éclairage LED impliquerait en outre le changement des câbles et des installations électriques existants.

En 2015 déjà, le service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA) avait décidé d'opter de manière conséquente pour la technologie LED en cas d'installation de nouveaux systèmes d'éclairage ou de remplacement d'éclairages existants. Plusieurs bâtiments ont déjà été rééquipés dans ce sens.

Le remplacement de toutes les installations d'éclairage dans l'ensemble des espaces de bureaux, des classes d'école, ateliers et bâtiments sportifs gérés par le SBMA impliquerait un investissement de l'ordre de 8 millions de francs. Au vu des autres besoins en matière d'assainissement (chauffage, ventilation, protection incendie, installations électriques, sécurité parasismique, ascenseurs, isolation thermique) qui s'ajoutent déjà à l'entretien normal, le SBMA se voit, en raison de l'insuffisance chronique de moyens attribués ces dernières années à son budget d'entretien, dans l'impossibilité d'assumer un tel montant dans un futur proche, même par le biais des subventions – pourtant assurées mais toutefois insuffisantes pour des travaux non planifiés – prévues dans le cadre d'EffiWatt.

Comme la technologie LED n'est pas encore arrivée à sa pleine maturité, il serait plus judicieux de ne pas céder à la précipitation en matière de remplacement d'installations d'éclairage et d'attendre encore un peu, sachant que la technologie LED va encore clairement gagner en efficacité au cours de ces cinq prochaines années. Sans l'octroi d'un budget extraordinaire, le SBMA continuera à privilégier un remplacement progressif des installations d'éclairage tenant compte des besoins des utilisateurs de bâtiments ainsi que du budget à disposition.

Il est proposé d'**accepter** le postulat.

Conséquences au niveau de l'administration: aucune

Conséquences au niveau des finances: 8 millions de francs

Conséquences au niveau du personnel (EPT): aucune

Conséquences au niveau de la RPT: aucune

**Lieu, date** Sion, le 11 octobre 2016